



# Ville de Cerny

## Essonne

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2023

Date de convocation : 19 janvier 2023	Nombre de conseillers en exercice : 23
Date d'affichage : 19 janvier 2023	Nombre de conseillers présents : 15
	Nombre de conseillers votants : 18

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 25 janvier, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Maire de Cerny, à la suite de la convocation adressée le 19 janvier 2023.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUISSI, M. PRAT, Mme BARBERI, MM. LACOMME, VELAY, Mme MAUGERE, M. MIKOLAJCZAK, Mmes FILLATRE, TRIMBOUR, MM. VUITRY, MERLET, Mme VUITRY, M. PIERROT

Ont donné pouvoir : M. Olivier CARNOT à M. Rémi HEUDE  
M. Didier PLUMET à M. François LACOMME  
Mme Chrystelle LEPAGE à Mme Marie-Claire CHAMBARET

Absents excusés : Mmes BOURBIER, LAUTRU, MM. FILLATRE, DUBOIS, Mme DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Sylvie BARBERI

#### N° 2023 / I / 6 – 9.1 Restaurant scolaire : Modification du règlement intérieur

VU le Code général des collectivités territoriales,  
VU la délibération n° 2019 / I / 8 – 9.1 du Conseil municipal du 31 janvier 2019 approuvant les termes du règlement intérieur du restaurant scolaire, tel que présenté modifié à l'assemblée,  
VU la délibération n° 2021 / VI / 10 – 9.1 du Conseil municipal du 21 octobre 2021 approuvant le projet éducatif de la commune,  
VU les modifications apportées au règlement intérieur du restaurant scolaire, notamment en ce qui concerne les nouvelles dispositions relatives à la discipline,  
CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres de la commission Enfance-Jeunesse-Scolaire réunis le 14 septembre 2022,  
L'exposé ayant été entendu,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** les termes du règlement intérieur du restaurant scolaire, tel que présenté modifié à l'assemblée.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Publié le 03 février 2023



Pour le Maire empêché  
Marie-Claire CHAMBARET

Par suppléance,  
Rémi HEUDE, 1<sup>er</sup> adjoint

Accusé de réception en préfecture  
091-219101292-20230125-I\_2023I691-DE  
Reçu le 03/02/2023